



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 10 mars 2009

Présidence: Jean-Claude Bédert

Ouverture: 20h00

Appel: 43 membres présents, 7 membres excusés, 2 membres non excusés

Excusés	
	Dimitri Deyhle
	Laurent Gemelli
	Louis-Claude Masset
	Julie Micello
	Max Radoszycki
	Jürg Schmutz
	Klaus Schöttker
Non Excusés	
	Serge Martin
	Arnaud Vanni

Le quorum est atteint: 82%

Ordre du jour

1. Assermentation d'un nouveau conseiller (RAD).
2. Procès-verbal de la séance du 3 février 2009.
3. Communications du Président.
4. Communications de la Municipalité.
5. Election du suppléant RAD au Conseil régional.
6. Election de 4 membres du Conseil à l'AdCV – Association des Communes vaudoises ; le bureau vous propose un membre de chaque groupe politique.
7. Dépôt du Préavis municipal N° 64 – Règlement communal sur l'acquisition et la perte de bourgeoisie de la Commune de Rolle. Désignation de la commission – Prés. PSRV, rapp. Libéral.
8. Préavis N° 59 – Demande d'un crédit d'étude pour l'établissement d'un plan directeur de l'éclairage public « Plan lumière » – rapport de la commission.
9. Préavis N° 63 – Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation et l'extension du port Ouest de Rolle - rapport de la commission.
10. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre-François Charmillot demandant la construction d'habitations à loyer modéré sur la parcelle communale du Maupas.
11. Divers et propositions individuelles.



La séance est ouverte à 20h00 par le Président qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes et qui annonce la suppression du point 1, le groupe radical n'ayant pas présenté de conseiller à assermenter.

2. Procès-verbal de la séance du 3 février 2009

Le procès-verbal est modifié comme suit :

Il est précisé que sous le point 8, les deux derniers exemples de promotion immobilière cités sont situés à la route de l'Hôpital, et que la DGO est en fait DGEO.

Le procès-verbal modifié est accepté à l'unanimité.

3. Communications du Président

Le Président lit un hommage consacré à Bernard Nicolier, conseiller UDC récemment décédé, puis l'assemblée respecte une minute de silence à sa mémoire.

Il lit également une lettre ouverte reçue le matin même de la Municipalité de Mont-sur-Rolle à propos du préavis municipal N° 51 sur l'association intercommunale « Aspire », lettre ouverte adressée au Conseil communal de Rolle.

« Lors de votre séance du 3 février dernier, la Municipalité de Rolle a déposé le préavis N° 51 intitulé –Création d'une association scolaire et parascolaire intercommunale de Rolle et environs, ci-après Aspire- .

Par l'ajout d'une rubrique « incidence financière » pour la commune de Rolle ainsi que d'un point supplémentaire dans les conclusions demandant que le Conseil communal limite la participation financière de la commune de Rolle aux seuls transports des élèves du degré secondaire, selon la clef de répartition actuellement en vigueur, la Municipalité a amendé le préavis de base tel que présenté dans les autres communes de l'arrondissement scolaire et déjà adopté par certaines. Interpellées par cet amendement, les dix autres communes parties prenantes de l'Aspire ont demandé un avis de droit à la direction générale de l'enseignement obligatoire. Cette dernière, d'entente avec le service des communes et des relations institutionnelles, a conclu à l'impossibilité d'adhérer à une association intercommunale en émettant une réserve liée à ses statuts.

Deux possibilités s'offrent actuellement au Conseil, à savoir:

- Accepter les statuts tels que présentés dans toutes les communes et déjà adoptés par certaines, soit, sans tenir compte de l'amendement prévu par la Municipalité.
- Prendre l'amendement tel que prévu en compte ayant pour corollaire de devoir ensuite présenter les statuts tels que modifiés aux conseils généraux des dix autres communes de la future association pour approbation.

Dans le cadre de son développement et de son ouverture internationale, la commune de Rolle devient un centre de compétences économiques mondial ; les 10 autres communes futures membres de « L'Aspire » souhaitent que Rolle, ainsi que son conseil communal, acceptent les statuts de la future association sans amendement, donnant ainsi à la région la possibilité de se constituer en association intercommunale et de créer un conseil d'établissement tel que prévu par la loi, permettant à la population d'être représentée dans la gestion de la scolarité de ses enfants. Cette porte ainsi ouverte par la commune de Rolle lui donnerait aussi l'occasion d'être le moteur d'autres collaborations intercommunales aux multiples facettes, dans les meilleures conditions et surtout de renforcer sa position de centre régional dont nous avons tous besoin et que chacun souhaite voir se maintenir dans l'ancien district de Rolle.

Le soussigné de gauche, M. Hubert Monnard, Syndic de Mont-sur-Rolle, le représentant officiel désigné par les communes membres de la future association, reste bien entendu à disposition de toutes les personnes souhaitant obtenir des informations complémentaires à ce sujet et espère vivement que cette lettre pourra influencer favorablement la mise en place de « l'Aspire » ainsi que la réalisation des constructions scolaires nécessaires à la prise en charge des élèves sachant



que la question des locaux reste un problème récurrent et lancinant. Tout en espérant que la région sache se montrer forte et soudée, nous vous adressons M. le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers nos salutations amicales. »

Courrier signé par le Syndic de Mont-sur-Rolle, M. Monnard et la secrétaire, Mme Berlie.

Le président va transmettre ce courrier à la commission ad hoc qui est en phase de travail ainsi qu'à la commission des finances, également impliquée.

Il aborde encore le sujet de la sortie prévue le samedi 16 mai, sortie qui se fera à Yvoire par un déplacement en bateau.

4. Communications de la Municipalité.

Le municipal M. Zeugin a quatre informations toutes fraîches à apporter.

Les services de l'Etat ont renvoyé les documents relatifs au giratoire de la Couronnette dont la prochaine étape sera la mise à l'enquête.

Le dépôt du plan de quartier « Aux Eaux » a été retenu car les conventions restent à signer, ce qui devrait être fait rapidement; dès que ce sera le cas, ce plan de quartier sera envoyé aux conseillers par courrier séparé.

L'AIER a refait ses grilles de participation, ce qui est encourageant pour Rolle puisque la commune passe de 74.92% à 70.71%, raison de plus pour poursuivre les efforts pour la mise en séparatif des quartiers qui en ont encore besoin afin que le pourcentage continue à descendre.

Les travaux de mise en séparatif du « Pré-du Gaud » ont déjà généré quelques désagréments dus au trafic. Pour la part « travaux », il avait été prévu d'installer des ponts lourds qui auraient garanti le trafic dans les deux sens, mais techniquement cela n'a pas été possible et il a donc fallu installer des feux, ce qui ne contribue pas à la fluidité du trafic. Par contre, cela conforte dans l'idée qu'il faut absolument contourner la Grand-Rue avant d'y faire des travaux.

5. Election du suppléant RAD au Conseil régional.

Le groupe radical propose M. Robert Damond; aucune autre proposition n'étant présentée, ce dernier est élu par acclamations. La rocade est donc la suivante: Mme Byrne Garelli est remplacée par Mme Vollenweider en tant que titulaire et M Damond devient suppléant.

6. Election de 4 membres du Conseil à l'AdCV – Association des Communes vaudoises; le bureau vous propose un membre de chaque groupe politique.

Il s'agit ce soir d'élire non pas 4 membres à l'AdCV mais 3 membres, car le groupe rose-vert n'a trouvé personne à présenter, ce qui se fera lors du prochain Conseil ou par le bureau dans l'intervalle.

Les trois conseillers qui se présentent sont: M. Michel Deruaz (RAD), M. Jean-François Buvelot (LIB), M. Jean-Claude Bédert (UDC). Aucune autre proposition ne se faisant jour, ces trois candidats sont élus par acclamations.

7. Dépôt du Préavis municipal N°64 – Règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la Commune de Rolle. Désignation de la commission.

Président, Richard Lecoultre; Rapporteur, Maximilien Radoszycki; Membres, Monique Choulat Pugnale, Valérie Schlup, Pascale Vollenweider, Pierre Beck, Klaus Schöttker.



8. Préavis N° 59-2008 – Demande d'un crédit d'étude pour l'établissement d'un plan directeur de l'éclairage public « Plan lumière » – rapport de la commission.

En l'absence du président et du rapporteur de ce rapport, Mme Lucette Schmutz, membre, en lit les conclusions. Celui-ci n'est pas amendé mais un rapport complémentaire de la CoFin propose un amendement technique afin que le crédit d'étude soit imputé sur l'exercice 2009.

La Municipalité accepte cet amendement et on passe à la discussion y relative. Aucune remarque n'étant émise, le vote montre un résultat qui accepte cet amendement à la majorité.

La discussion sur le fond est ensuite ouverte et n'appelle aucune remarque.

Le vote final sur le préavis 59 est qu'il est accepté à l'unanimité.

Préavis N° 59-2008 – Demande d'un crédit d'étude pour l'établissement d'un plan directeur de l'éclairage public « Plan lumière ».

« En conclusion, la Commission, à l'unanimité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 59-2008 de la Municipalité du 28 octobre 2008
- Entendu les rapports de la Commission chargée d'étudier cet objet et de la CoFin,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 81'000.- pour le financement et l'établissement du plan directeur de l'éclairage public rollois, dit « Plan lumière ».
2. D'autoriser la Municipalité à financer cette somme par la trésorerie ordinaire de la commune, à imputer sur le compte N° 4310.5090.0.
3. D'autoriser la Municipalité à comptabiliser cette dépense sur l'exercice 2009.

Le **Préavis N°59 amendé** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 10 mars 2009

9. Préavis N° 63-2008 – Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation et l'extension du port Ouest de Rolle - rapport de la commission.

M. Rosset, rapporteur, lit les conclusions du rapport. Celui-ci n'est pas amendé mais un rapport complémentaire de la CoFin propose deux amendements techniques, qui, selon explications de Mme Choulat Pugnale, ont été demandés par la bourse pour utilisation d'un nouveau compte ne figurant pas encore sur plan comptable.

Ces amendements n'ayant pas donné lieu à une discussion, le président passe au vote qui les accepte à la majorité.

Ouverture de la discussion sur le fond

M. Roland prend la parole à propos du chapitre « coût » du rapport de la commission, plus précisément à propos de la phrase « les travaux seront autofinancés par la location des places



d'amarrage ». Il précise qu'il n'a jamais été aussi affirmatif que cela et qu'il ne peut pas l'être avant de connaître le coût final des travaux, mais bien entendu le vœu de la Municipalité est de tendre à un autofinancement.

La discussion est refermée et le vote qui s'ensuit montre que le préavis 63 est accepté à la majorité.

Préavis N° 63 – Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation et l'extension du port Ouest de Rolle.

« En conclusion, la Commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'unanimité de ses membres, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 63-2008 amendé de la Municipalité du 12 janvier 2009
 - Entendu les rapports de la Commission chargée d'étudier cet objet et de la CoFin
 - Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour
1. Accorde à la Municipalité un crédit de Fr. 346'000.- pour le financement des études de rénovation et d'agrandissement du Port Ouest.
 2. Autorise la Municipalité à prélever cette somme par la trésorerie ordinaire de la Commune, à imputer sur le compte N° 4700.5030.0 « Etude – rénovation et extension port PM 63/09 ».
 3. Autorise la Municipalité à prélever cette somme au débit du compte 9282.20 intitulé « Réserve aménagement du port » afin d'amortir cet investissement sur l'année 2009.

Le **Préavis N°63 amendé** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 10 mars 2009

10. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre-François Charmillot demandant la construction d'habitations à loyer modéré sur la parcelle communale du Maupas.

M. Walter propose de faire l'impasse sur ce point qui a déjà fait l'objet de nombreux articles dans la presse avant le Conseil de ce soir. Il déplore qu'un embargo n'ait pas été tenu et mentionné sur les documents de la Municipalité tels les communications municipales et la présente réponse.

Le Président lui répond qu'il existe une loi sur la transparence des communes, que la presse a le droit de recevoir les informations au préalable mais qu'il sera désormais fait attention à ce que la mention embargo soit présente sur les documents concernés.

M. Goël, en tant que président du groupe rose-vert, lit un communiqué de son groupe: « Par la réponse que nous avons reçue ce soir au postulat de Pierre-François Charmillot, notre groupe prend acte que la construction de nouveaux logements à loyers modérés, n'est pas une priorité de la Municipalité. Nous refusons cette réponse et nous déposerons une motion sur le même sujet lors de la prochaine séance du Conseil communal. De plus, nous allons examiner l'opportunité de consulter la population rolloise, par voix de pétition, pour permettre à la Municipa-



lité et au Conseil de mesurer la pertinence de notre demande, sur les difficultés de nombreux rollois, de se loger à des prix raisonnables ».

M. Hay reconnaît que les opinions sont tranchées. Il aimerait rappeler qu'il y a quelques mois, d'autres motions ont été déposées qui demandaient un inventaire et des perspectives en matière de construction de logement. Nous sommes à présent prisonniers de raisonnements dus par exemple aux exemples de promotions très chères qui ont été présentées lors du dernier Conseil, et dans le même ordre d'idées il est malheureux que des gens se soient invités au débat par voie de presse, à savoir le président de la coopérative d'habitation, alors que le débat doit avoir lieu dans la salle du Conseil. Il souhaite que la seconde motion reçoive sa réponse afin qu'il y ait un débat « informé » dans la sérénité, et pas seulement un débat politique.

M. Schatzmann relève qu'il s'agit en fait d'une urgence car la Municipalité explique dans sa réponse qu'il est urgent d'attendre. Pour sa part, il estime qu'il est urgent d'agir et il comprend assez mal deux des arguments avancés par la Municipalité, à savoir le N° 2 « planification financière » car dans tous les projets reçus jusqu'à présent, il n'a jamais été question que la commune prenne en charge la construction de logements neufs, n'étant concernée que par le droit de superficie, et rien d'autre. Par ailleurs, pour le point N°3 dans lequel il est fait mention du « Maupas », M. Schatzmann rappelle qu'il avait à l'époque fait partie de la commission qui s'était penchée sur la question de la location des locaux au Maupas, et un des arguments qui avait incité à aller dans le sens du choix de cette location était de dire que ces classes du Maupas permettraient par la suite de mieux définir les besoins du bâtiment D du collège du Martinet. Il ne voit pas pourquoi dans ce cas-là on devrait éventuellement envisager de redéplacer ces classes dans une autre location. Il préconise de s'attaquer enfin à ce Martinet D! Les deux arguments ne lui semblent pas tenir la route et il invite le conseil à suivre le groupe socialiste dans son action le moment venu et à accepter la motion qui va dans le sens de l'urgence et qui permettra aux jeunes rollois, et non pas à n'importe qui venu de n'importe où, de pouvoir se loger dans des conditions décentes à Rolle.

M. Roland revient sur les paroles de M. Schatzmann à propos du droit de superficie de la commune; il précise qu'en plus du droit de superficie accordé, la commune cautionne les emprunts faits par la coopérative d'habitation.

A propos de l'école du Maupas, il stipule que le Maupas concerne le secteur primaire et le Martinet D le secteur secondaire.

M. Schatzmann rappelle que lorsque la commission avait, en son temps, planché sur le sujet, il était question de placer des éléments du secondaire au Maupas, et que de toute manière la gestion des classes reste du ressort de la direction des écoles et que rien n'indique qu'on ne puisse pas y mettre, un jour, des classes du secondaire.

M. Nicolo se demande si la réponse au postulat signifie tout simplement « Jeunes rollois et jeunes rolloises qui avez vécu à Rolle toute votre vie, maintenant que vous êtes entrés dans votre vie active, si vous n'avez pas les moyens d'habiter à Rolle vous êtes priés d'aller habiter ailleurs... »

M. Roland répond qu'il ne croit pas avoir vu un texte d'une telle teneur dans la réponse de la Municipalité, à moins qu'il ne sache pas lire, et précise que dans cette réponse ne figure à aucun moment un non net et précis quant à des habitations à loyers modérés. Simplement le postulat de M. Charmillot était très précis; il demandait de libérer le terrain communal du Maupas voué à l'intérêt public pour le développement d'un projet de construction d'habitations à loyers modérés, et requerrait donc une réponse précise.

Le Président reprend la parole afin d'indiquer qu'il n'y a pas de votation sur cette réponse car elle est en fin de processus. Par contre, on sait d'ores et déjà qu'une future motion va en découler.



11. Divers et propositions individuelles.

M. Hay prend la parole afin de faire savoir que la gare de Rolle est fort mal desservie, pour exemple ce qu'il a vécu le jour précédent: Aux environs de 09h45, et avec 10 minutes de retard, il a été annoncé que le train de Lausanne était supprimé; il a donc téléphoné à la direction régionale des CFF et un interrégional s'est arrêté une demi-heure plus tard afin d'embarquer les quelques personnes pas encore congelées restées sur le quai. Il veut faire savoir aux rollois que s'ils continuent à rester passifs par rapport à la suppression de trains ou à leur cadence trop faible, la situation ne s'améliorera jamais. Il encourage les conseillers et les citoyens à ne pas laisser passer un train (ou une absence de train) sans réagir car les CFF doivent apprendre qu'à Rolle des gens prennent le train.

Mme Schmutz abonde dans le sens de M. Hay à propos des retards des trains et aborde également le sujet du Green Bus. Elle a pu constater que les usagers sont toujours plus nombreux et fait mention d'un petit incident survenu quelques jours auparavant; attendant à l'arrêt des Tilleuls un matin à 07h05, elle a eu la surprise de constater que le chauffeur du bus a refusé de s'arrêter et qu'il lui faisait signe de monter dans le bus en provenance d'Allaman qui le suivait de peu sur le même trajet. Outre le fait de devoir attendre le passage d'un autre bus, cela implique des titres de transports différents, pour l'un l'abonnement Green Bus et pour l'autre une carte Mobilis. Le chauffeur, avec lequel elle a pu parler ultérieurement, lui a dit que son collègue, le conducteur du bus d'Allaman, accepte l'abonnement Green Bus mais que lui par contre refuse la carte Mobilis; par ailleurs il lui a conseillé de s'adresser à la commune en cas de mécontentement, ce qu'elle fait donc à présent. Elle admet qu'il y a peut-être doublon entre ces deux bus, mais l'arrêt étant stipulé sur l'horaire, le bus est tenu de s'arrêter et ce n'est pas au chauffeur d'estimer que c'est inutile. Les usagers doivent payer le prix de leurs courses, alors autant que ce soit auprès du Green Bus plutôt qu'au bus d'Allaman.

Mme Tecon annonce qu'elle en apprend de bien belles... et qu'elle n'a pas demandé au chauffeur du Green Bus de ne pas s'arrêter à certains arrêts; elle va se renseigner à ce propos. En ce qui concerne les tarifs Green Bus et Mobilis, il y a toute une réflexion à mener cet automne en même temps que l'analyse de fréquentation du bus. Des premiers chiffres ont déjà été établis et ils sont déjà assez bons en ce qui concerne les trajets du matin et du soir. Elle revient alors sur la question de la mobilité douce pour laquelle différentes conventions sont en train d'être signées; dans le courant du mois de mai une séance sera mise sur pied afin de présenter les résultats de l'Etude Environnementale Stratégique.

M. Peter profite du sujet du Green Bus pour demander au municipal concerné ce qu'il en est de la prospection auprès du A1 Business pour le développement de la ligne.

Mme Tecon explique qu'une présentation des différentes possibilités de bus a été faite pour ces sociétés lors d'une invitation, et au vu des premiers chiffres, A1 justifie le bus qui sans lui n'aurait pas lieu d'être. Il faut également savoir qu'A1 Business participe financièrement au coût du Green Bus.

M. Bréchon revient sur le sujet de l'EES et souhaite que le conseil puisse bénéficier d'explications à propos des documents transmis par la Municipalité au conseil communal lors de la séance de mai 2008 en réponse au postulat de la CPU d'octobre 2006, à savoir les plans relatifs au travail de recherche, de renseignements et de statistiques avec des prévisions à moyen et long terme. Serait-il donc possible d'en avoir une présentation en ouverture d'un prochain conseil, comme mentionné dans le procès-verbal de ladite séance?

M. Echenard qui revient sur l'intervention de M. Hay, explique que les CFF ont, le jour précédent, joué de malchance à cause d'un dérangement d'installation à Gland et d'une forte affluence dans



les trains, ce qui n'a pas permis d'arrêter momentanément leur circulation pour réparation; il n'y a que les régio-express qui ont été annulés. Il exhorte les conseillers à ne pas hésiter à téléphoner lors de tels incidents au moyen des bornes oranges et de légitimement demander l'arrêt non prévu d'un train.

M. Deruaz évoque le problème de l'arrêt de bus de la route de Gilly, qui de nuit n'est pas éclairé et donc dangereux. Il stipule également qu'il est plusieurs fois intervenu lors de la préparation du préavis du Green Bus à propos du sens selon lequel il tourne, car lorsqu'il n'y a qu'un côté de la route muni de trottoir, les arrêts se trouvent du côté non doté de trottoir, ce qui est éminemment dangereux lorsqu'il faut traverser la route, surtout de nuit. Il demande s'il est confirmé que le bus a traversé Rolle dans l'autre sens le vendredi précédent.

Mme Schmutz confirme que le vendredi soir précédent, le Green Bus a mis 45 minutes pour traverser Rolle.

M. Zeugin explique à nouveau, comme en début de séance, que divers facteurs dont un accident ont causé une surcharge de trafic ce jour-là à Rolle, et que la ville était totalement congestionnée. Avant la mise en fonction des bus, seuls les automobilistes étaient touchés par les éventuelles perturbations de trafic, mais à présent se pose le problème des correspondances entre bus et trains. Il rappelle que, hormis les travaux, la Municipalité n'est pour rien dans les « bouchons » qui se forment en ville. Il pense d'ailleurs que malheureusement ce problème de circulation sera désormais récurrent.

En matière des éclairages des abris bus, le conseil vient de voter un crédit d'étude pour « le plan lumière » et M. Zeugin confirme que l'éclairage des abris bus sera pris en considération dans cette étude.

M. Deruaz remercie l'huissier d'avoir entendu son intervention lors du dernier conseil et d'avoir utilisé des verres en verre en lieu et place des gobelets en plastique; les bulles de l'eau gazeuse sont elles, toujours là, mais il préfère les voir dans les verres plutôt que dans les communications de la Municipalité...

M. Nicolo demande à M. Roland où l'on en est du rendez-vous avec des architectes à propos des constructions au Martinet, car ce dernier avait dit qu'il serait apte à donner une réponse lors de cette présente séance.

M. Roland confirme qu'il a eu rendez-vous avec les architectes concernés et ceux-ci lui ayant soumis une note d'honoraires complémentaire, cette dernière doit à présent faire l'objet d'une décision municipale.

Le Président lève la séance à 21h00 et donne rendez-vous aux conseillers le 5 mai 2009.

Au nom du Conseil communal

Jean-Claude BEDERT
Président

Violaine CHERPILLOD
Secrétaire